

La démocratie française, ses institutions et ses acteurs

A. Les institutions permettent une application des principes démocratiques

1. La France est une **démocratie** dont les principes sont définis dans la Constitution de 1958. La V^e République respecte le **principe de séparation des pouvoirs** (législatif, exécutif et judiciaire).

2. La France est une **démocratie représentative**. Le **peuple souverain** délègue son pouvoir à ses représentants par l'exercice du **droit de vote** et donne son avis lors de **référendums**. Ainsi, les **élus de la Nation**, comme les maires ou les députés, concourent à l'**expression de la démocratie**. Avec le processus de **décentralisation**, les collectivités territoriales ont plus de pouvoir pour la gestion à l'échelle locale.

3. La vie politique dépasse aujourd'hui le seul cadre de l'État avec l'**intégration dans la loi française de traités européens et internationaux** (exemple : la loi climat) mais cela doit toujours être en conformité avec la Constitution.

B. Les médias, des acteurs essentiels de la démocratie

1. Considérés comme le quatrième pouvoir, les médias sont régulièrement remis en question. Par leur **pluralité**, ils reflètent la diversité de l'**opinion publique**, contribuent à la **liberté d'expression** et garantissent ainsi la démocratie.

2. Avec l'avènement de la communication de masse, chaque individu peut publier ses opinions sans limites par l'intermédiaire des **réseaux sociaux** et des sites internet. Certaines informations peuvent être peu fiables ou erronées (*fake news*). Il convient de garder un **esprit critique** et de **vérifier ses sources**.

L'essentiel en carte mentale

